



Jeudi 14 octobre 1971,
à 10 h 50

NEW YORK

Président : M. Narciso G. REYES (Philippines).

POINT 44 DE L'ORDRE DU JOUR

Activités opérationnelles pour le développement : rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (A/8399, A/8403, chap. VIII, sect. A, B, C et D; E/4954, E/5043/Rev.1) :

- a) Programme des Nations Unies pour le développement (A/C.2/L.1146)
- b) Fonds d'équipement des Nations Unies;
- c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général;
- d) Programme des Volontaires des Nations Unies (E/5028; A/C.2/L.1145)

1. M. HOFFMAN (Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement)¹ rappelle les circonstances qui ont abouti à la création du Fonds spécial le 14 octobre 1958 et dit qu'il a alors accepté le poste de directeur du Fonds parce qu'il était profondément convaincu que trois changements radicaux s'imposaient sur la scène internationale. Premièrement, il avait la conviction qu'il fallait changer les vieilles méthodes employées pour faire la paix et pour la maintenir, puisque les méthodes traditionnelles consistant à maintenir un certain équilibre des forces et à créer des sphères d'influence, à nouer des alliances et des ententes s'étaient révélées dangereuses et parfois fatales. La deuxième conviction était que l'ONU devait fonctionner selon des méthodes sensiblement différentes de celles de la Société des Nations et qu'elle devait toucher d'aussi près que possible tous les peuples du monde dans leur vie quotidienne et dans leurs aspirations pour l'avenir. La troisième conviction était qu'il fallait introduire des changements radicaux dans le processus de développement lui-même — des changements visant essentiellement à une utilisation meilleure et plus complète des ressources des pays à faible revenu. Il était clair, par exemple, que les pays à faible revenu avaient besoin d'investissements massifs de capitaux, tant intérieurs qu'extérieurs, pour financer les travaux extrêmement urgents et souvent coûteux à entreprendre pour améliorer l'industrie, l'infrastructure et d'autres secteurs économiques. Là encore, il fallait aider les populations des pays à faible revenu à acquérir les compétences et les connaissances qui allaient leur permettre de

¹ Le texte *in extenso* de la déclaration du Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement a été distribué ultérieurement sous la cote A/C.2/L.1149.

prendre en main leur développement et, en particulier, l'usage de leurs ressources intérieures de manière à alimenter ce développement. C'est à cette condition seulement que ces pays pourraient devenir pleinement indépendants, sur le plan économique et politique, et jouer leur rôle légitime de membres à part entière de la communauté mondiale. Enfin, pour que ces pays puissent s'engager sur l'une et l'autre voies avec un minimum de chances de réussite, il leur fallait acquérir les compétences scientifiques et techniques indispensables à la création de la richesse économique et les mettre au service du bien-être de l'homme. Ce schéma d'assistance aux éléments étroitement liés, qui devait donner naissance à ce qu'on appelle "préinvestissement et coopération technique", ne constituait pas seulement une expérience mais aussi un paradoxe. D'une part, comme le préinvestissement est une méthode de développement plutôt indirecte, on ne peut s'attendre qu'elle produise à court terme des effets aussi rapides que, par exemple, l'octroi direct de capitaux. Mais, d'autre part, le préinvestissement semble être la voie la plus sûre vers le progrès à long terme — un progrès qui s'accélère régulièrement parce qu'il est alimenté par les ressources intérieures de croissance des pays en voie de développement, de préférence aux injections perpétuelles de stimulants extérieurs.

2. Maints événements sont venus par la suite renforcer ces convictions. En ce qui concerne le maintien de la paix par exemple, l'ONU s'est dotée de moyens incomparables pour exercer une action diplomatique discrète, pour la conciliation pour atténuer les tensions grâce au dialogue ou au débat public, et pour jouer le rôle de gardien de la paix. Ce sont là des moyens qui, à condition de recevoir l'appui des gouvernements et d'être pleinement utilisés, pourraient permettre à l'ONU de devenir un jour le garant d'un monde sans guerre. On peut même aller jusqu'à dire que la participation de l'ONU aux activités économiques et sociales, bien que quantitativement modeste, a renforcé sa position et l'a rapprochée des gouvernements et des peuples. Ainsi, l'avenir de l'ONU repose sur des bases bien plus fermes qu'aucune autre organisation internationale en a jamais connues.

3. Cet état de choses est essentiellement dû au fait que, tout bien pesé, les efforts de développement des organismes des Nations Unies ont répondu aux espoirs qu'on avait mis en eux. Si l'on ne considère que le seul champ d'activité du PNUD, la coopération avec les pays à faible revenu dans le monde entier a permis de mettre en valeur des ressources naturelles aussi vitales que des terres cultivables, de l'eau pour l'irrigation et la production d'énergie, des minéraux industriels, des combustibles classiques et non classiques ainsi que les richesses de la mer. De plus, les projets grâce

auxquels ces ressources ont été mises en valeur, ainsi que d'autres projets destinés à évaluer le potentiel des pays à faible revenu pour la création d'entreprises commerciales productives, ont contribué à attirer 5 milliards de dollars de capitaux d'investissement consécutifs à ces projets. A cela il faut ajouter plus de 600 000 hommes, femmes et jeunes des pays en voie de développement qui ont été formés sur place aux techniques indispensables pour exploiter les ressources nationales et produire des bénéfices intérieurs. Comme une grande partie de ces activités consiste à former des enseignants et des moniteurs, les connaissances et les techniques nouvelles se sont transmises et très largement répandues à partir de petits groupes formant noyau.

4. Il est impossible de quantifier les réalisations des instituts de recherche technique appliquée bénéficiant de l'aide du PNUD, mais il est amplement démontré que leurs travaux ont sensiblement renforcé le tonus technologique des pays en voie de développement. Leur rôle ne consiste pas simplement à transférer les connaissances techniques des pays industrialisés aux pays à faible revenu; il s'agit d'accomplir un processus de transplantation et d'adaptation organique au cours duquel on voit apparaître certaines techniques nouvelles qui pourront fort bien être poussées à un degré de perfectionnement supérieur dans les pays avancés dans lesquels elles peuvent également s'appliquer. A titre d'exemple de recherche technique, le Directeur cite le cas de l'utilisation de l'eau saline pour l'irrigation.

5. A côté des réalisations concrètes, il y a également un certain nombre de résultats non tangibles qui méritent d'être mentionnés. Le Fonds spécial et, par la suite, le PNUD ont utilisé leurs ressources pour financer et coordonner les activités du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU sur le terrain et de 16 institutions internationales apparentées à l'Organisation des Nations Unies. De la sorte, l'ensemble des organismes des Nations Unies a pu mettre à la disposition des pays à faible revenu, pour leur développement, les connaissances et l'expérience acquises par les pays du monde entier, notamment les connaissances pratiques acquises par les pays en voie de développement eux-mêmes. Un tiers des experts nommés à l'étranger en vertu d'accords de financement et de programmation du PNUD sont originaires de pays à faible revenu eux-mêmes bénéficiaires de l'assistance du PNUD.

6. Les organisations participantes et chargées de l'exécution des projets du PNUD, pour leur part, ne se sont pas contentées de remanier individuellement leur structure pour assurer l'efficacité de leurs activités de développement sur le terrain, mais elles ont aussi parcouru un chemin considérable sur la voie d'une refonte de leurs activités et de la création d'un système de développement intégré, qui est loin d'être parfaitement au point, mais qui est unique dans les annales de la coopération internationale et de la coopération entre les organisations. Il y a un autre motif de satisfaction toute particulière, c'est que les 28 représentants résidents que comptait au début le Bureau de l'assistance technique ont maintenant fait place à 100 bureaux locaux et régionaux du PNUD fonctionnant à plein temps. Les responsabilités et les possibilités considérables dont sont dotés tous ces bureaux leur permettent de prendre la tête du mouvement de coalition le plus expérimenté qui ait

jamais existé en faveur du développement. En outre, par l'intermédiaire de leurs représentants extérieurs, les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement suivent de très près les besoins, les possibilités, les activités et les aspirations des pays à faible revenu qu'ils desservent.

7. Il va sans dire que le PNUD n'a pas enregistré que des succès. Il a connu un certain nombre de problèmes graves et d'insuffisances qui ont parfois eu des répercussions sur la quantité, la qualité et la rapidité des services qu'il a offerts en réponse aux besoins des pays à faible revenu. M. Hoffman évoque *l'Etude de la capacité*² qui a été exécutée en raison de l'énorme expansion des services du PNUD, en nombre et en complexité, depuis sa création, et rappelle qu'un processus de réorganisation est en cours, essentiellement sur la base de cette étude, pour doter le PNUD des moyens de gérer un programme d'un milliard de dollars à partir de 1976. Quatre bureaux régionaux, une direction de la coordination des programmes et une direction de la planification des politiques ont été créés. La direction de la planification des politiques est chargée d'évaluer les progrès et l'efficacité du Programme et de donner des directives à long terme sur les nouvelles orientations que pourrait prendre le PNUD. Elle dessert également le Groupe consultatif pour le Programme, composé d'experts éminents chargés de rechercher les meilleurs moyens d'aider les pays en voie de développement à faire face, grâce à des formes nouvelles et plus adaptées de coopération technique, à des problèmes contre le chômage, la malnutrition, l'explosion démographique et les rapports entre le développement et la protection de l'environnement. Le Groupe consultatif fait rapport au Directeur, qui communique à son tour les conclusions du Groupe au Bureau consultatif interorganisations puis, le cas échéant, au Conseil d'administration pour qu'il prenne une décision.

8. Un certain nombre de notions se sont fait jour au cours des 10 années écoulées. Par exemple, lors de la création du Fonds spécial, on ne s'était pas rendu compte qu'il était indispensable de répartir plus équitablement les moyens de production et les richesses nouvellement produites. C'est récemment seulement que l'on a compris qu'une meilleure répartition des moyens de production et des richesses et d'autres types de réforme sociale étaient, d'une part, des impératifs moraux et politiques, mais aussi des stimulants vitaux pour la productivité elle-même, car il est évident que nul n'acceptera de travailler dur et bien sans recevoir en échange une rémunération adéquate et la possibilité de vivre dans la décence et la dignité.

9. On ne prévoyait pas non plus la crise actuelle de l'emploi dans les pays en voie de développement. Des centaines de millions de personnes sont sous-employées ou sans emploi et, par suite de l'accroissement de la population, leur nombre ne cesse de grandir. C'est une source potentielle d'agitation sociale et même de violence, et une entrave à la productivité nationale. Et, plus grave encore, c'est une situation qui porte atteinte au moral des populations. La solution de ce problème est peut-être la plus haute priorité de la deuxième Décennie du développement.

² *Etude de la capacité du système des Nations Unies pour le développement, 1969* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.70.1.10).

10. Un autre problème dont on n'avait pas pleinement conscience en 1959 est celui des rapports étroits entre l'amélioration de la santé publique et la croissance économique. Bien que la prévention et le traitement des maladies aient fait des progrès très sensibles dans les pays à faible revenu, la santé publique demeure un problème majeur.

11. Il était également difficile, en 1959, de prédire la faillite des villes et la détérioration des campagnes, qui menacent maintenant une grande partie du monde en voie de développement. Il est désormais manifeste qu'il faut chercher de nouvelles façons de réduire le surpeuplement urbain en permettant à la population de mener une vie acceptable dans les zones rurales. La "révolution verte" témoigne de la contribution que la recherche agricole appliquée peut apporter à la solution de ce problème; toutefois, il convient de poursuivre cette recherche et d'appliquer encore plus largement les résultats obtenus afin de développer les bienfaits de la "révolution verte" et de les étendre à une proportion croissante de la population et à un plus grand nombre de pays. Outre une productivité agricole plus grande, il faut apporter d'autres modifications dans la vie rurale : orienter l'enseignement vers des besoins ruraux précis, décentraliser l'industrialisation et la diriger vers les zones rurales, et, avant tout, stimuler la volonté de moderniser et l'aptitude à accepter le changement.

12. Parmi les autres problèmes qui n'ont pas reçu une attention suffisante au début des années 1960, on peut citer la nécessité d'une réforme fondamentale de l'enseignement et de la formation qu'on relierait étroitement aux besoins du développement sans négliger pour autant les besoins culturels ni détruire les structures culturelles fondamentales; l'énorme incidence de l'explosion démographique sur les problèmes de la pauvreté; et la nécessité de protéger l'environnement et de conserver les ressources naturelles mondiales. Sur ce dernier point, le Directeur estime qu'il n'y a pas de conflit insoluble entre le développement et la protection de l'environnement. Au contraire, pour un certain nombre de raisons, ces deux phénomènes peuvent et doivent s'épauler. Une productivité accrue est nécessaire si l'on veut disposer des ressources financières et techniques qui permettront de remédier aux dégâts déjà causés à l'environnement. En outre, le développement, s'il est bien mené, est un moyen d'améliorer et de conserver les ressources naturelles – en fait, les projets d'irrigation des terres, d'amélioration des sols, de reboisement, de la mise en valeur des pêcheries, de production d'énergie hydro-électrique et géothermique et de planification urbaine du PNUD sont, par leur nature même, orientés vers l'environnement. En outre, les nouveaux satellites que l'on utilisera bientôt pour découvrir de nouvelles ressources et déceler rapidement les dommages subis par les ressources ou les signes de leur épuisement sont un autre exemple de la façon dont on peut associer le développement et la conservation. Certains rapports récents concernant des recherches effectuées semblent indiquer que les problèmes croissants de pollution à l'échelon mondial ne sont pas causés en premier lieu par une augmentation excessive de la production. Il se pourrait qu'il faille rechercher une raison plus fondamentale dans la production de nouveaux types de biens et dans l'utilisation de nouvelles méthodes de production. Dans cet ordre d'idées on a suggéré qu'il serait possible de réduire très fortement le niveau actuel de pollution – niveau

alarmant – en utilisant davantage des substances naturelles renouvelables telles que le bois, le caoutchouc et les fibres animales. Cette suggestion est d'un grand intérêt puisqu'elle ouvrirait évidemment aux pays à faible revenu des possibilités nettement meilleures dans les échanges internationaux.

13. Une autre vérité concernant le processus de développement qui n'a pas été suffisamment reconnue en 1959 est qu'il est très important de construire un réseau de relations commerciales mondiales dans le cadre duquel les pays à faible revenu pourraient apporter leur contribution indispensable à une économie mondiale plus saine et gagner en quantité croissante le capital dont ils ont besoin pour moderniser leur mécanisme de production. A cette fin, les pays riches doivent accepter de procéder à des ajustements à la fois de leurs barrières tarifaires et de leurs systèmes de contingents d'importations, puisque les arrangements actuels désavantagent injustement et radicalement la plupart des pays à faible revenu sur le marché international. Toutefois, les pays en voie de développement ne doivent pas de leur côté protéger leurs industries nationales au point de maintenir les coûts de production à des niveaux qui limitent la consommation intérieure et empêchent en même temps un accroissement sensible des exportations. Un tel accroissement des exportations est en effet indispensable pour les pays à faible revenu, puisqu'il constitue leur principal moyen de gagner des devises étrangères.

14. On évoluerait vers un équilibre plus acceptable entre les intérêts des pays riches et ceux des pays à faible revenu si l'aide extérieure fournie et utilisée de manière à aider plus directement les pays en voie de développement à renforcer leurs possibilités d'échanges commerciaux, à la fois entre eux et avec le reste du monde. Un nombre croissant de projets bénéficiant de l'aide du PNUD visent à cela, ainsi qu'à aider les nations à faible revenu à accroître leurs recettes provenant d'"invisibles" tels que le tourisme. Le Directeur approuve pleinement les remarques du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales à la 1369ème séance concernant la nécessité de réexaminer actuellement les politiques financières mondiales en tenant le plus grand compte des besoins des pays à faible revenu.

15. Enfin, le Directeur n'avait pas mesuré en 1959 tout le rôle qu'un gouvernement stable et la centralisation des responsabilités du développement jouent dans le processus du développement. Si les responsabilités ne sont pas acceptées aux échelons les plus élevés du gouvernement, les progrès seront nécessairement lents et hésitants. En même temps, l'expérience a démontré l'importance de la participation populaire à la planification et à l'exécution des activités de développement, du fait qu'il y a un lien direct entre le degré de participation et la profondeur de la motivation.

16. Même si cette liste de problèmes – qui n'est nullement exhaustive – est d'une longueur impressionnante, il est très encourageant qu'ils aient enfin été reconnus. Il a été établi que les crises politiques et économiques les plus graves du XXème siècle se sont produites parce qu'on n'a pas pu ou pas voulu reconnaître leurs causes fondamentales. En résumé, s'il y a un certain nombre de causes de désastre possible dans les années 1970, ces années peuvent aussi voir se créer un monde meilleur et plus vivable pour tous les peuples.

17. Toutefois, pour que l'on y parvienne, il faut que certaines conditions économiques, politiques et sociales soient remplies. Dans le domaine politique, il sera nécessaire de réduire les tensions internationales et de créer un climat dans lequel les dépenses d'armement peuvent être réduites à un niveau proportionné aux exigences réelles de la sécurité. Il est insensé que les nations riches consacrent 200 milliards de dollars chaque année à leur défense tandis qu'elles accordent moins de 15 milliards aux pays pauvres pour les aider à combattre la pauvreté et le manque de possibilités qui sont les principales sources de tension internationale.

18. En outre, le monde devrait apprendre à élaborer ses politiques économiques compte tenu de l'interdépendance croissante des nations. Quelques-uns des objectifs du plan Marshall et des efforts de développement actuel sont très similaires et leurs résultats finals pourraient l'être aussi. Le Marché commun, qui est né après la reconstruction économique de l'Europe occidentale, a aidé à stimuler une croissance économique presque miraculeuse dans les pays qui y participent et il a soudé leurs économies si étroitement qu'il est tout à fait invraisemblable que la guerre éclate jamais, même entre les pays du Marché commun qui étaient traditionnellement ennemis. De même, une économie intégrée à l'échelon mondial, dans laquelle pays riches et pays pauvres donneraient et recevraient en partenaires égaux est la première condition du développement futur et elle donnerait vraisemblablement naissance à un élan irréversible vers la paix mondiale. Un autre élément important du progrès vers une économie à l'échelon mondial sera nécessairement le renforcement et l'expansion de programmes multilatéraux de développement. Toutes les enquêtes actuelles sur le développement reconnaissent la nécessité d'accroître la proportion d'assistance multilatérale par rapport à l'assistance bilatérale en la faisant passer du niveau actuel de 10 p. 100 environ au niveau de 20 à 25 p. 100.

19. Le PNUD lui-même a besoin de ressources accrues. S'il est vrai que les contributions volontaires sont passées de 54 millions de dollars en 1959 à 240 millions de dollars environ en 1971, ce dernier chiffre représente seulement la moitié du montant dont les pays en voie de développement ont besoin et qu'ils peuvent absorber par l'intermédiaire du PNUD et environ la moitié du montant que ce système se prépare à dispenser avec une pleine efficacité. Le Directeur souhaite réitérer l'espoir que les contributions volontaires au PNUD atteindront 500 millions de dollars en 1976 au plus tard.

20. La nécessité d'une vaste réforme sociale, indispensable pour permettre une répartition beaucoup plus large de la richesse et une plus grande égalité de possibilités que celles dont jouit actuellement la population mondiale, doit également être soulignée; celle d'adopter des conceptions très vastes et mûrement réfléchies de l'utilisation de la technique est non moins impérieuse. Une trop grande partie des connaissances techniques actuelles ont été consacrées à la mise au point d'armes redoutables et à l'exploitation des ressources humaines plutôt qu'à l'utilisation rationnelle de ces ressources et à leur reconstitution permanente. La situation est claire : ou l'humanité maîtrisera pleinement la technique et l'orientera consciemment vers des fins plus

humanitaires ou la technique asservira l'humanité et la déshumanisera complètement.

21. Les activités que le Directeur déploie depuis 13 ans dans le domaine du développement constituent une expérience enrichissante, satisfaisante et fructueuse. Si les progrès vers un monde meilleur sont encore beaucoup trop lents, les conditions sont néanmoins certainement bien meilleures à divers égards que 10 ans plus tôt. En outre, on constate que le processus du développement et le processus de coopération internationale en faveur du développement s'accroissent notablement. Si l'on sait tirer pleinement profit des occasions permettant d'accélérer ce mouvement, on pourra édifier un avenir totalement différent de celui de toute autre période de l'histoire. On pourra bâtir la première société vraiment humaniste — une société dans laquelle la grande majorité des hommes, des femmes et des enfants pourront trouver le bonheur, dans laquelle ils pourront se réaliser, une société qui aura pour eux un sens et un objectif.

22. C'est au Secrétaire général U Thant, dont les encouragements continus et l'appui au Programme ont été une de ses forces les plus valables, et à tout le personnel chargé des activités du PNUD que l'on doit la plupart des réalisations du Programme. M. Hoffman est également particulièrement reconnaissant au Conseil d'administration du PNUD de l'appui qu'il en a toujours reçu.

23. M. Hoffman continuera à considérer le développement comme l'une des plus grandes causes auxquelles l'humanité s'est consacrée dans toute son histoire — une cause qui, à l'avenir, pourra se révéler avoir été le semis d'où fleurira le bien-être humain dans le monde entier.

24. Le PRÉSIDENT rend hommage à M. Hoffman pour les services précieux qu'il a rendus à la communauté internationale en général et aux pays en voie de développement en particulier.

25. M. BUSH (Etats-Unis d'Amérique) dit que les qualités d'organisateur de M. Hoffman, son dynamisme et son sens élevé du devoir ont favorisé le succès des efforts de développement des Nations Unies. Le représentant des Etats-Unis est fier de pouvoir rappeler que M. Hoffman est citoyen des Etats-Unis. Le développement constitue peut-être la plus grande tâche à laquelle les organismes des Nations Unies devront s'atteler au cours des années à venir, et, si l'Organisation parvient à la mener à bien — ce dont M. Bush ne doute pas —, cela sera dans une large mesure dû à la contribution de M. Hoffman.

26. M. VERCELES (Philippines) rappelle que dans sa déclaration le Directeur a retracé l'histoire de l'assistance technique des Nations Unies depuis la création du Fonds spécial jusqu'au moment où le PNUD est devenu la source la plus importante d'assistance technique du monde. Le Directeur a analysé l'expérience acquise dans le passé, l'a rapportée au présent et a dit quels étaient ses espoirs pour l'avenir. Cette déclaration est extrêmement précieuse, et, comme c'est la dernière fois que M. Hoffman aura pris la parole devant la Deuxième Commission en sa qualité de Directeur, M. Verceles propose qu'elle soit publiée en tant que document officiel de la Commission.

27. M. KHANACHET (Koweït) appuie cette proposition. La contribution de M. Hoffman au développement est tellement importante qu'il doit être regardé non seulement comme un citoyen des Etats-Unis, mais comme un citoyen du monde. Si des hommes moins importants expriment à la fin de leur carrière une certaine nostalgie du passé, le Directeur, lui, a achevé la déclaration sur une note d'espoir pour l'avenir. Ce faisant, il ne s'est pas attardé à certains aspects techniques, mais a exprimé la quintessence d'une carrière exceptionnelle.

28. M. McCARTHY (Royaume-Uni) dit que la plupart des hommes se contentent de réussir une seule carrière. M. Hoffman, pour sa part, en a eu quatre; après avoir connu le succès dans la première carrière qu'il avait choisie, il a rendu des services éminents au cours de la guerre, puis a apporté une contribution extrêmement précieuse à la reconstruction de l'Europe occidentale dans le cadre du plan Marshall, contribution qui, à elle seule, lui mérite une place dans l'histoire. Ensuite, il s'est lancé dans une quatrième carrière à l'Organisation des Nations Unies et son succès remarquable est reconnu de tous. M. Hoffman mérite les félicitations les plus sincères du Gouvernement et du peuple du Royaume-Uni. Heureusement, ses talents sont tels que rien ne dit qu'il ne réapparaîtra pas sur la scène internationale pour assumer un nouveau rôle.

29. M. EL-ZAYYAT (Egypte) dit que, puisqu'il est habituel de relever les insuffisances de l'Organisation des Nations Unies dans certains secteurs, il n'est que justice de rendre hommage à ses efforts constructifs dans d'autres domaines hautement appréciés, en particulier par les peuples des pays en voie de développement. Le représentant de l'Egypte espère que la contribution unique et considérable du Directeur du PNUD ouvrira la voie à des efforts encore plus grands de la part de ceux qui lui succéderont, et il tient à exprimer la profonde reconnaissance du peuple égyptien pour les aspects Assistance technique des activités de l'Organisation des Nations Unies et pour la façon inspirée et dévouée dont le Directeur du PNUD a dirigé les travaux de cet organisme.

30. Le PRÉSIDENT appelle l'attention des membres de la Commission sur la résolution 2538 (XXIV) de l'Assemblée générale qui prévoit que les discours ou déclarations prononcés par les représentants, par le Secrétaire général ou son représentant, ou par des personnes présentant des rapports au nom de comités ou autres organes, ne pourront être reproduits *in extenso* dans les comptes rendus ou comme documents officiels que s'ils servent de base de discussion, pourvu que la décision pertinente ait été prise par l'organe intéressé après qu'un état des incidences financières de la décision lui aura été soumis, conformément à l'article 13.1 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Les incidences financières seraient en l'occurrence de l'ordre de 100 dollars par page. Toutefois, étant donné les circonstances particulières, le Président pense que la Commission souhaitera que la déclaration de M. Hoffman soit reproduite en tant que document officiel de la Commission.

Il en est ainsi décidé³.

³ Voir note 1.

31. M. HOO (Commissaire à la coopération technique) rappelle que les activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général ont été examinées par le Conseil d'administration du PNUD à ses onzième et douzième sessions et par le Conseil économique et social à sa cinquante et unième session. Ces délibérations sont résumées à la section C du chapitre VIII du rapport du Conseil (A/8403).

32. En 1970, la valeur totale de l'assistance des Nations Unies provenant de toutes ressources financières a été de 55 300 000 dollars, contre 47 900 000 en 1969. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle de plus en plus important en tant qu'organisation chargée de l'exécution de projets de l'élément Fonds spécial du PNUD. A sa douzième session, le Conseil d'administration a approuvé 10 nouveaux projets au titre du Fonds spécial pour lesquels l'Organisation des Nations Unies a été désignée comme institution chargée de l'exécution. Le coût total de ces projets, estimé à 19 millions de dollars, a, une fois ajouté aux 241 projets du Fonds spécial qui ont été exécutés ou sont en cours d'exécution par l'Organisation des Nations Unies, porté la valeur totale des projets du Fonds spécial administré par l'Organisation des Nations Unies à plus de 500 millions de dollars à la fin d'août 1971, le coût étant réparti presque également entre le PNUD et les contributions de contrepartie des gouvernements. En ce qui concerne le nombre des projets, l'Organisation des Nations Unies est la deuxième institution participante du PNUD. Ses grands domaines d'activité sont les ressources naturelles et les transports, la planification du développement, l'administration publique, la construction et la planification et les statistiques. Elle est la troisième si l'on considère le coût total des projets. En 1971, le Secrétaire général a fourni les services de 2 218 conseillers recrutés sur le plan national à 119 pays en voie de développement. Un total de 2 344 ressortissants de 119 pays et territoires ont été envoyés faire des études dans 94 pays hôtes.

33. Les dépenses dans le domaine des ressources naturelles et des transports se sont élevées à 26 900 000 dollars en provenance de toutes les sources. Au cours des 10 premières années du programme de prospection minière de l'ONU, des gisements d'une valeur d'au moins 13 milliards de dollars ont été découverts; ce chiffre ne tient compte ni des projets qui sont encore au stade de la prospection ni des sous-produits obtenus au cours du traitement. Parmi les minerais découverts il faut citer le cuivre, le fer, la bauxite, la pierre à chaux, le sel et divers dépôts en Afrique, en Asie, en Amérique centrale et en Amérique du Sud et dans les îles Salomon. Depuis le lancement du programme en 1960, 114 600 000 dollars ont été dépensés ou engagés pour 70 projets dans 51 pays en voie de développement; sur ce chiffre, 61 800 000 dollars ont été affectés par le PNUD et 52 700 000 dollars ont été versés par les gouvernements sous la forme de fonds de contrepartie. Environ 85 p. 100 du total ont été utilisés directement pour la prospection des ressources minières et le reste a servi à créer ou à moderniser des instituts de formation et pour remettre des mines en exploitation. Les avantages pour les pays en voie de développement ne sauraient être évalués uniquement en argent. Le personnel, tant national que membre d'équipes internationales, a reçu une formation extrêmement précieuse et, dans plusieurs pays, de nouveaux codes d'explo-

tation minière ont été établis ou des codes dépassés ont été remaniés en tant que précondition d'acceptation d'un projet. Des contributions précieuses ont également été apportées consistant à améliorer ou à moderniser les techniques d'extraction et de traitement du minerai.

34. Les résultats de la coopération avec les pays en voie de développement dans d'autres domaines, bien que moins spectaculaires, ne sont pas moins importants. Les 13 projets du Fonds spécial intéressant l'administration publique, ainsi que les 343 experts de la planification du développement, ont contribué considérablement à améliorer les infrastructures, qui sont indispensables pour le processus de développement et permettent notamment aux pays en voie de développement d'utiliser plus efficacement l'assistance technique et l'aide en capitaux.

35. En 1970, les 5 400 000 dollars de crédits alloués dans le cadre du titre V du budget de l'ONU pour le programme ordinaire de coopération technique ont été entièrement utilisés. Ce programme représente moins de 10 p. 100 de l'ensemble des ressources de coopération technique dont dispose l'ONU, mais il permet de répondre à des besoins pressants en assistance technique dans les pays en voie de développement. Récemment, un effort a été fait pour repenser le programme. De nouveaux principes directeurs adoptés par le Conseil d'administration en 1969 ont été approuvés ensuite par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Par suite de l'application de ces principes, ainsi que des politiques établies dans le cadre de la Stratégie internationale de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, le programme ordinaire de 1972 et des années suivantes sera radicalement différent en ce qui concerne les domaines d'activités, les types d'assistance fournis et les pays concernés.

36. Géographiquement, les efforts sont actuellement concentrés sur un groupe de pays relativement peu développés et dont les infrastructures sont insuffisantes. En 1970, le nombre de pays recevant une assistance au titre du programme ordinaire a été abaissé de 100 à 83, et à partir de 1972 l'assistance technique fournie à ce titre sera limitée à environ 35 pays, dont presque tous entrent dans la catégorie des pays en voie de développement les moins avancés. Cette formule est conforme aux dispositions du paragraphe 57 de la Stratégie internationale du développement.

37. Après 1972, les projets pilotes et les projets de démonstration absorberont une partie plus importante des ressources du programme. Il est probable que celui-ci comprendra également des projets complexes et détaillés faisant appel à plusieurs disciplines pour le développement des régions à l'intérieur des pays, et particulièrement pour le développement rural intégré. Les projets du programme ordinaire feront partie des programmes nationaux, mais on essaiera de leur donner un caractère novateur et de leur faire jouer un rôle de catalyseur.

38. Actuellement, les ressources du programme ordinaire sont utilisées pour l'assistance dans les domaines suivants : développement social, administration publique, établissement et exécution de plans de développement, finances publiques, promotion commerciale et plans destinés à

encourager la coopération entre les pays en voie de développement aux niveaux sous-régional, régional et inter-régional. L'assistance dans ces domaines est particulièrement importante dans le cas des pays en voie de développement les moins avancés. Les études les plus récentes sur les besoins propres à ces pays soulignent l'importance exceptionnelle de l'assistance en matière d'administration publique, d'établissement et d'exécution de plans, et de développement social, en particulier pour les mesures destinées à mobiliser toutes les couches de la population en faveur du développement. L'importance de ces mesures est soulignée au paragraphe 78 de la Stratégie internationale du développement.

39. Dans son rapport sur sa septième session (E/4990), le Comité de la planification du développement a signalé que l'un des principaux problèmes des pays en voie de développement les moins avancés était lié à l'absence de plans nationaux de développement ou, lorsque ces plans existent, au fait que les projets correctement formulés et le mécanisme pour les exécuter faisaient défaut. Le Comité a recommandé de prendre des mesures pour développer et améliorer l'administration publique en vue d'un développement économique et social accéléré, et a estimé que les organismes des Nations Unies pourraient envoyer des équipes internationales d'experts pour contribuer au renforcement des institutions nationales qui s'occupent de l'élaboration et de l'exécution des plans. Les projets pour lesquels l'approbation est demandée dans le cadre du programme ordinaire de 1972 visent précisément à fournir une assistance dans ces domaines d'importance cruciale. Bien que modestes en eux-mêmes, ils contribueront de façon décisive à l'exécution des importantes dispositions du paragraphe 78 de la Stratégie.

40. Sur la base des discussions qui ont eu lieu avec les gouvernements des pays en voie de développement les moins avancés, 5 projets ont été élaborés pour le développement régional intégré, 4 pour l'administration publique, 2 pour certains aspects du développement social, 2 pour la construction de logements à bon marché, 2 pour la promotion des exportations, 1 pour l'utilisation des terrains, l'urbanisation et la surveillance de l'environnement, et 1 dans le domaine de l'élaboration et de l'exécution des plans. Les projets de développement régional intégré, particulièrement de développement rural, permettront d'appliquer certaines des techniques les plus récentes de conception unifiée du développement. Ils concernent des régions qui ont été longtemps négligées ou ont connu des conflits sanglants, ou bien ils sont destinés à répondre aux besoins des populations — principalement nomades — des zones arides, et ils visent à atténuer la pauvreté parmi les couches de la population qui jusqu'à présent sont restées en dehors du processus de développement.

41. Les projets du domaine de l'administration publique sont appelés à jouer un rôle de catalyseur dans le développement des pays intéressés. Dans un cas, il s'agira de contribuer à la création d'un nouvel organisme qui deviendra le centre de l'amélioration de l'administration sur le plan national, à la suite de la promulgation de mesures législatives de grande portée visant à remanier le système administratif du pays. Un autre projet concerne la création d'un institut national d'administration publique, qui

comprendra des services de formation et de recherche intéressant tous les aspects du développement et de l'administration publique. Un autre encore consistera en un effort massif pour former le personnel local aux tâches de l'administration publique et comprendra les éléments suivants : formation en cours d'emploi, bourses, enquête pour établir les besoins et ressources en matière de formation, et diffusion de méthodes et techniques modernes de formation.

42. Le projet de construction de logements à bon marché visera à soulager les souffrances des populations des campagnes et des villes vivant dans des conditions d'extrême pauvreté. L'un des projets de développement social concerne des aspects sociaux des principaux problèmes de réinstallation. Le projet relatif à la planification complétera les efforts déjà faits par l'équipe consultative des Nations Unies pour le développement, suivant les intentions du Secrétaire général, en vue de fournir des experts de l'élaboration et de l'exécution de plans au plus grand nombre possible de pays peu développés et pour aussi longtemps que le besoin s'en fera sentir.

43. Le Secrétaire général espère que la nouvelle structure du programme ordinaire justifiera non seulement la poursuite de ce programme mais aussi un développement considérable de ses activités. Actuellement, du fait de l'insuffisance des ressources, 8 à 10 seulement, sur les 20 projets qui ont déjà été formulés ou en sont déjà à un stade avancé à cet égard, peuvent être retenus pour être mis en œuvre. Même certains besoins bien évidents des pays en voie de développement et des besoins dont la satisfaction serait essentielle pour leur développement ne pourront donc pas être satisfaits. En ce qui concerne les autres pays en voie de développement les moins avancés, dont le nombre est de 10 à 15, les discussions se poursuivent avec les gouvernements et des projets importants aussi rationnellement conçus que possible seront formulés en 1973. Cependant, les ressources manquent pour ces projets. Il faut espérer que la décision prise par le Conseil économique et social à sa cinquante et unième session en ce qui concerne l'affectation spéciale de ressources aux services consultatifs régionaux, tout en maintenant le niveau actuel des ressources du programme ordinaire pour d'autres activités, permettra de mettre en œuvre au moins les projets qui ont déjà été formulés et pour lesquels les pays intéressés comptent sur l'assistance des Nations Unies.

44. Le Secrétaire général s'est également efforcé d'augmenter l'efficacité des autres éléments du programme ordinaire en les simplifiant et en les rationalisant. Les services consultatifs régionaux ont été complètement reconsidérés, afin qu'ils puissent être axés sur les nouvelles conceptions de l'assistance au développement, se conformer à la nouvelle orientation du programme ordinaire dans son ensemble et respecter les exigences de la programmation par pays. A partir de 1972, une proportion considérable de ces services pourra être consacrée à des activités bien définies intéressant un projet ou un programme déterminé.

45. Il y a eu récemment un développement considérable des programmes démographiques dirigés par l'ONU dans le cadre de ses activités de coopération technique et exécutés avec l'aide financière du Fonds des Nations Unies pour les

activités en matière de population. Sur leur demande, les gouvernements reçoivent une assistance en vue de déterminer l'importance numérique et la composition de la population, d'évaluer les tendances démographiques, de situer les conséquences de ces tendances par rapport au développement économique et social, d'élaborer, d'adopter, d'exécuter et d'évaluer les politiques démographiques et de former le personnel requis. Des conseillers pour la démographie, la planification de la famille et les secteurs de la statistique intéressant la population, par exemple les recensements, sont mis à la disposition des gouvernements sur leur demande, et des fonds sont également fournis pour encourager les ressortissants des pays intéressés à faire des études à l'étranger.

46. Pour permettre à l'ONU de contribuer d'une façon efficace à la programmation par pays et pour améliorer l'exécution de ses programmes de coopération technique, le Secrétaire général a adopté une série de mesures qui assureront une coordination plus satisfaisante des efforts entre les services organiques intéressés, amélioreront les systèmes d'information et permettront à l'ONU de mieux s'acquitter des responsabilités nouvelles qu'implique sa participation aux activités de la programmation par pays. Les nouvelles dispositions adoptées permettront à tous les intéressés d'envisager les problèmes, pour chaque pays en voie de développement, sur toute la période du plan et dans le cadre général des objectifs ou priorités de développement, plutôt que cas par cas et selon un système compartimenté. Pour améliorer l'exécution du programme de l'ONU, diverses mesures ont été prises en vue d'assurer une réalisation rapide et efficace des projets, y compris sur l'utilisation des techniques les plus récentes afin d'obtenir le maximum de rentabilité et d'effet cumulatif.

47. M. SADRY (Coordonnateur des Volontaires des Nations Unies) signale que le nouveau Programme de Volontaires des Nations Unies est opérationnel depuis un peu plus de six mois. Après la création du Programme par la résolution 2659 (XXV) de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration du PNUD en a approuvé en janvier 1971 le cadre administratif et les règles de procédure. Le Bureau du Coordonnateur des Volontaires des Nations Unies a été établi à New York, et l'on a créé à Genève, en juin 1971, un bureau de liaison distinct chargé de fonctions de recrutement et d'information. Des arrangements officiels ont été conclus dernièrement entre le Programme et le Secrétariat international du service volontaire à Genève ainsi qu'avec le Comité de coordination du service volontaire international à Paris, lesquels se sont engagés à soutenir le Programme et ont accepté d'être la principale voie de recrutement des Volontaires des Nations Unies. Afin de s'acquitter du mandat défini dans la résolution 2659 (XXV) de l'Assemblée générale, où il est demandé d'employer des volontaires recrutés servant sur une base géographique aussi large que possible, comprenant en particulier les pays en voie de développement, des relations directes ont été également établies entre le Programme et les gouvernements d'autres pays qui ont la possibilité d'envoyer certains de leurs jeunes ressortissants qualifiés dans d'autres pays en voie de développement pour y participer aux efforts de développement relevant du Programme.

48. Au cours de sa phase initiale, le Programme s'est préoccupé notamment de convaincre les gouvernements, et

dans bien des cas des organismes des Nations Unies, que les Volontaires des Nations Unies constituent un élément intégral, supplémentaire et qualifié de l'aide multilatérale.

49. Si l'on veut que l'énergie et la compétence technique de la jeune génération viennent grossir avec succès le courant du développement international, il importe surtout de reconnaître les possibilités qu'offre l'utilisation de jeunes techniquement qualifiés dans le cadre de l'effort général, collectif et international, entrepris pour le développement. Cela s'applique particulièrement au Programme de Volontaires des Nations Unies, puisqu'il ne sera envoyé de volontaires qu'à la demande des gouvernements. Le placement des volontaires des Nations Unies sera limité pour l'instant aux projets de développement des organismes des Nations Unies, et c'est pourquoi il importe aussi d'adopter une approche coordonnée à l'égard des gouvernements et des responsables de l'exécution des activités d'aide au développement dans le système des Nations Unies. Le programme doit lutter contre certains préjugés et un certain scepticisme qui s'attachent à l'idée de service volontaire, tout comme il doit s'attaquer à des obstacles de caractère plus pratique. Du fait que le Programme de Volontaires des Nations Unies ne dispose que de ressources financières limitées, les gouvernements qui sollicitent le concours des volontaires doivent régler une partie de leurs dépenses. Il est donc compréhensible que la préférence soit donnée aux volontaires fournis sur une base bilatérale et sans que les gouvernements aient aucune obligation financière. L'évolution des procédures appropriées du Programme exige que soient examinées et déterminées avec soin les méthodes ainsi que les modalités de recrutement et de placement des organisations bénévoles des différentes parties du monde. Concurrément, elle exige une certaine souplesse dans le cadre du mandat général du Programme, afin de répondre aux vœux et à l'évolution des besoins des pays en voie de développement.

50. Les contraintes qui ont affecté le Programme depuis ses débuts ont exigé une approche positive et pragmatique. L'institution d'un Programme de Volontaires des Nations Unies a été encouragée à la condition expresse que ces volontaires répondent aux besoins et aux exigences clairement définis de projets précis. Les dépenses locales des volontaires des Nations Unies, qui incombent aux gouvernements bénéficiaires, ont été imputées, avec leur consentement, sur les projets respectifs du PNUD relevant du chiffre indicatif de planification du pays. Conformément au vœu exprimé lors de la dernière session du Conseil d'administration du PNUD, selon lequel il conviendrait d'accorder une considération particulière aux moins avancés des pays en voie de développement, le Directeur du PNUD a pris dernièrement des mesures pour libérer de modestes ressources du PNUD en sus des chiffres indicatifs de planification des pays de cette catégorie, afin de leur permettre de recourir à des volontaires des Nations Unies dans les cas où cette forme d'assistance pourrait les aider à faciliter la solution du problème de manque de personnel qualifié.

51. Jusqu'à présent, six pays ont officiellement demandé au total 68 volontaires des Nations Unies. Cinq volontaires ont déjà commencé à travailler, tandis que sept autres sont

sur le point de rejoindre leur lieu d'affectation dans quatre pays différents. Des consultations ont actuellement lieu au sujet d'autres demandes concernant 50 volontaires, qui seraient affectés dans trois autres pays. On envisage qu'au cours des prochains mois environ 60 à 70 volontaires des Nations Unies rejoindront leur lieu d'affectation et que le nombre des volontaires, répartis dans 10 pays différents, atteindra approximativement 150 au milieu de 1972 et 300 à la fin de la même année. Ces chiffres laissent bien augurer d'une croissance régulière et soutenue du Programme, surtout si l'on pense à ses complexités intrinsèques.

52. Les disponibilités du Fonds bénévole spécial, créé pour financer les activités du Programme, ont atteint 256 840 dollars, et 13 pays, dont 9 sont des pays en voie de développement, ont fait des annonces de contributions. Deux organisations non gouvernementales ont aussi annoncé des contributions. Les contributions versées au Fonds aideront à couvrir les frais entraînés par l'envoi de jeunes ressortissants des pays en voie de développement, qui autrement n'auraient bénéficié d'aucun appui leur permettant de participer au Programme. Les jeunes de nombreux pays se féliciteront de ces contributions, qui marqueront effectivement l'intérêt que les Etats Membres portent aux idéaux et aux objectifs du Programme. M. Sadry espère donc qu'un plus grand nombre de gouvernements auront la possibilité de contribuer au Fonds.

53. L'initiative de ce programme est due largement aux pays en voie de développement, qui lui accordent un appui sans réserve. De l'avis de M. Sadry, cet appui révèle à quel point les pays en voie de développement sont disposés à assumer la principale responsabilité de leur propre développement et à mobiliser leurs ressources humaines nationales. De toute évidence, l'assistance directe que le Programme de Volontaires des Nations Unies peut accorder à cette énorme tâche qu'est le développement dans le monde ne peut être que modeste. En conséquence, il faudra que le Programme consacre ses énergies à soutenir, toutes les fois que ce sera possible, les activités nationales des volontaires. De l'avis de M. Sadry, le nouveau programme tirera sa force des organisations nationales des pays intéressés eux-mêmes. La communication de connaissances spécialisées n'est pas la seule justification de l'introduction de volontaires venus de l'extérieur. Le volontaire de haut niveau venu de l'extérieur doit jouer un rôle de catalyseur, en déclenchant chez les jeunes du pays une réaction mutuelle propre à leur permettre de s'attaquer aux problèmes auxquels leur communauté doit faire face. Dans plusieurs pays on a noté une conscience accrue des possibilités qu'offre l'utilisation des jeunes, et l'Iran en est un exemple éminent, où les quatre Brigades du développement ont recruté plus de 16 000 jeunes en vue de travaux relevant de différents domaines du développement et remporté des succès notables. Voilà qui démontre avec éclat comment des ressources humaines locales, jusqu'alors inutilisées, peuvent être mobilisées efficacement à grande échelle pour contribuer au développement rapide d'un pays.

54. Pour que le Programme puisse surmonter ses difficultés initiales et assurer son avenir, il est indispensable qu'il ait l'appui plein et actif des Etats Membres. De plus, les Nations Unies ne peuvent guère se permettre d'adopter une attitude d'indifférence à l'égard d'un programme qui éveillera l'intérêt des jeunes dans le monde entier.

55. La princesse Ashraf PAHLAVI (Iran) déclare que le PNUD est devenu l'un des moyens d'action les plus efficaces dont disposent les Nations Unies pour contribuer aux progrès des pays en voie de développement. Le nom de M. Hoffman restera à jamais attaché à cette activité importante. La délégation iranienne remercie de leurs exposés le Commissaire à la coopération technique et le Coordonnateur du Programme de Volontaires des Nations Unies. En ce qui concerne ce dernier exposé, il est encourageant qu'en un laps de temps si court le Programme de Volontaires ait pu commencer ses opérations, quoique à petite échelle. Il est réconfortant de relever que 13 pays, dont 9 en voie de développement, ont déjà versé des contributions au Programme. Il y a lieu de se féliciter aussi de l'intérêt suscité parmi les organisations non gouvernementales, notamment au Secrétariat international du service volontaire et au Comité de coordination du service volontaire international, qui ont accepté de coopérer étroitement avec le Programme. La décision prise par le Conseil d'administration du PNUD de considérer avec une attention toute particulière les demandes des pays les moins développés est aussi un sujet de satisfaction.

56. Il est clair que les gouvernements et le public admettent de plus en plus que les Volontaires des Nations Unies offrent aux jeunes du monde une possibilité unique de contribuer aux efforts entrepris pour accélérer le progrès économique et social des pays en voie de développement, et favoriser ainsi la compréhension entre les peuples.

57. Cependant, quelques points sombres subsistent encore. Certaines délégations au Conseil économique et social ont continué à douter qu'un petit groupe de volontaires puisse contribuer de façon valable au développement. Il convient de rappeler que le même scepticisme existait dans certains milieux lorsque le programme d'assistance technique, appelé plus tard Programme des Nations Unies pour le développement, a vu le jour. Maintenant que le Programme de Volontaires a été créé, les Etats doivent encourager son développement ultérieur. A l'heure où les efforts nationaux et internationaux sont conjugués en vue d'atteindre pleinement les objectifs de la deuxième Décennie du développement, et au moment où, en raison de la conjoncture économique difficile, le problème a pris des proportions sans précédent, la noble tâche des groupes de volontaires qui se consacrent à l'amélioration des conditions de vie dans le monde doit être menée à bien. La participation active des jeunes au développement économique et social de leur propre pays, ainsi qu'au développement des autres, constitue un moyen unique de leur offrir un nouvel idéal. Puisque le Programme concerne avant tout la jeunesse, il doit garder présentes à l'esprit les priorités des jeunes, ainsi que leur impatience à l'égard de la bureaucratie et de la lenteur.

58. L'expérience de l'Iran donne à la délégation iranienne la certitude que le Programme peut et doit réussir. A l'heure actuelle, plus de 16 000 jeunes contribuent chaque année à l'alphabétisation et au développement économique et social de l'Iran tout entier. En 10 ans, ces jeunes ont accompli un travail admirable, et l'utilisation judicieuse des volontaires nationaux dans tous les domaines du développement, de l'éducation et de la santé a contribué sensiblement à l'essor prodigieux de l'Iran au cours de ces dernières années.

Plusieurs milliers de jeunes sont inscrits dans le service de volontariat de l'Iran et sont prêts à apporter leur entière contribution au développement économique et social là où leurs services seront demandés et à contribuer ainsi à la promotion de la solidarité humaine. La représentante de l'Iran demeure certaine que le programme des Nations Unies est appelé à jouer un rôle notable et à connaître une efficacité grandissante.

59. Il ne faut pas oublier que la participation de volontaires qualifiés et expérimentés provenant des pays en voie de développement est l'un des aspects essentiels du Programme de Volontaires des Nations Unies. Leur participation dépendra, cependant, dans une très large mesure, de considérations financières. La délégation iranienne lance donc un appel à toutes les nations et organisations, afin qu'elles mettent les ressources nécessaires à la disposition du Programme. Elle espère que le projet de résolution A/C.2/L.1145, dont elle est coauteur, bénéficiera d'un large appui au sein de la Commission et permettra ainsi de renforcer le Programme au moment où il entre dans sa deuxième année d'existence.

60. M. VERCELES (Philippines) se félicite des efforts déployés pour réorganiser et renforcer le PNUD, conformément à la résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale. Toutefois, il ne suffit pas de renforcer le PNUD, il faut également, et plus que jamais, lui assurer davantage de ressources. Le PNUD a été réorganisé de façon à lui permettre d'utiliser à bon escient le double de ses ressources actuelles d'ici à 1975. La résolution 1615 (LI) du Conseil économique et social appelle l'attention sur les lourdes conséquences que peut avoir sur la programmation par pays la baisse du taux de croissance prévu des contributions au PNUD. Comme les chiffres indicatifs de planification pour les programmes par pays sont basés sur le niveau des ressources du PNUD, il est certain que l'effort global de développement aura à pâtir de tout déficit des ressources par rapport au volume prévu.

61. En janvier 1972, le Conseil d'administration commencera l'examen des programmes par pays conformément au consensus sur l'étude de la capacité. Les Philippines sont l'un des 20 pays qui participeront aux premières activités de programmation par pays grâce auxquelles on pourra déterminer l'efficacité pratique de ce concept.

62. A propos du rôle important que joue le PNUD pour encourager les investissements consécutifs, M. Verceles note qu'il est dit dans le rapport du Conseil d'administration que près de 5 milliards de dollars d'investissements découlent directement ou indirectement de projets ayant bénéficié de l'assistance du Programme, dont plus d'un milliard de dollars pour la seule année 1970 (voir E/5043/Rev.1, par. 104). La délégation philippine espère qu'on fera mieux encore et elle attend avec intérêt les directives opérationnelles que le PNUD est en train d'établir pour encourager les investissements consécutifs. La transformation en atouts économiques des ressources naturelles abondantes que possèdent les pays en voie de développement constitue peut-être le raccourci le moins coûteux pour les pays développés comme pour les pays en voie de développement pour parvenir au développement économique.

63. La délégation philippine se félicite également des nouvelles caractéristiques du Programme, notamment l'inclusion de projets relatifs aux domaines des techniques de pointe, le rôle plus important joué par l'ONUDI, ainsi que le nombre et la variété croissante des projets confiés à la CNUCED, en particulier le projet interrégional concernant le système généralisé de préférences.

64. En ce qui concerne les activités des fonds d'affectation spéciale, la délégation philippine a noté avec satisfaction la transformation du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population en une organisation viable et en expansion rapide. Elle approuve la suggestion faite à la douzième session du Conseil d'administration, selon laquelle on devrait veiller davantage à donner à ce programme un caractère plus opérationnel, d'autant plus qu'il dispose de fonds amplement suffisants pour ses projets actuels et futurs. Il faut entreprendre un réexamen des buts du Fonds, élaborer une stratégie à long terme et des directives opérationnelles, définir plus clairement le statut et les responsabilités du Fonds dans le cadre du système des Nations Unies et renforcer l'administration du Fonds en accroissant ses effectifs. La délégation philippine estime que ces propositions méritent d'être examinées sérieusement.

65. Le Fonds d'équipement n'a pas suscité de réactions suffisamment positives de la part des pays qui sont en mesure de répondre généreusement à sa demande habituelle de contributions. On doit donc rechercher par d'autres moyens les ressources financières nécessaires, et la délégation philippine préconiserait d'utiliser les ressources actuelles du Fonds pour participer aux prêts des banques de développement, en particulier des banques régionales de développement.

66. La délégation philippine souhaite voir le Programme de Volontaires des Nations Unies appliqué à un plus grand nombre de pays en voie de développement. Elle soutient l'initiative qu'a prise le PNUD d'aider les gouvernements à déterminer quels projets nécessitent l'assistance de volontaires, et elle tient à souligner qu'il importe d'établir une coordination entre les institutions spécialisées et les organisations de volontaires qui participent à l'exécution de projets bénéficiant de l'assistance des Nations Unies et le Coordonnateur du Programme de Volontaires des Nations Unies. La délégation philippine espère que l'accord conclu récemment avec le Secrétariat international du service volontaire concernant les conditions de la coopération sera suivi d'autres accords entre les Volontaires des Nations Unies et d'autres organisations.

67. La délégation philippine a le plaisir de présenter à la Commission le projet de résolution A/C.2/L.1146 qui est en substance identique à celui que les délégations indonésienne et philippine ont présenté à la douzième session du Conseil d'administration du PNUD, en juin 1971, à cette différence près qu'il y est proposé de faire passer le nombre de membres du Conseil de 37 à 48, au lieu de 45. La présentation du projet de résolution a été motivée par un certain nombre de considérations, et en premier lieu par le fait qu'un grand nombre de pays en voie de développement souhaitent à juste titre pouvoir participer aux délibérations

du Conseil. A l'heure actuelle, 97 pays en voie de développement environ se partagent 19 sièges, alors qu'il y en a 17 pour les pays développés.

68. Deuxièmement, l'augmentation du nombre des membres du Conseil serait une conséquence logique de la réorganisation et de l'expansion du PNUD ainsi que du doublement escompté de ses ressources d'ici à 1975. Le PNUD serait donc élargi et renforcé sur le plan administratif, sans que l'on modifie la composition du Conseil d'administration, et ce malgré l'augmentation du nombre d'Etats Membres depuis la création du PNUD en 1965. Les auteurs estiment qu'un renforcement correspondant au Conseil d'administration équilibrerait l'expansion qu'entraîne la réorganisation sur le plan administratif et garantirait une utilisation aussi efficace que possible des ressources supplémentaires prévues pour le PNUD.

69. Troisièmement, l'augmentation du nombre d'Etats membres du Conseil rendrait ce dernier plus représentatif tant des pays en voie de développement que des pays développés, l'augmentation proposée de 11 membres étant à la fois modeste et soigneusement équilibrée.

70. Quatrièmement, la création d'un conseil élargi mettrait fin au système anachronique du "siège flottant" avec changement de titulaire par roulement tous les neuf ans.

71. En consultant d'autres délégations, les auteurs du projet de résolution ont pris conscience des doutes et des réserves soulevés par l'idée d'un conseil élargi. On a dit que l'augmentation du nombre des membres ne laisserait pas entrevoir un accroissement des contributions au PNUD. Certaines délégations ont exprimé leur crainte que les pays en voie de développement n'essaient d'imposer leur volonté aux pays développés. De l'avis de la délégation philippine, une telle appréhension n'est aucunement justifiée. Le PNUD est une œuvre de coopération, marquée au coin de la compréhension mutuelle et de l'association entre pays développés et pays en voie de développement; traditionnellement, il prend ses décisions par voie de consensus, étant donné que les pays donateurs et les pays bénéficiaires sont intéressés au même titre au développement.

72. Un autre argument était que le Conseil d'administration devrait examiner cette question avant que l'Assemblée générale ne prenne une décision définitive. C'est ce qu'avaient fait les délégations indonésienne et philippine à la douzième session dans le cadre de l'examen préliminaire du projet de statut unique du PNUD (voir E/5043/Rev.1, annexe V), mais, comme d'autres délégations n'avaient pas eu d'instructions, il n'avait pas été possible alors de discuter la question de façon approfondie.

73. Un certain nombre de délégations ont également dit que l'examen du projet de statut unique ne devrait pas servir à introduire des changements importants dans la composition du Conseil d'administration. La délégation philippine a considéré que cette observation était valable, et c'est pour cette raison qu'elle aborde la question à l'Assemblée générale. Conformément à la résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale, le projet de statut unique